



# DEVENEZ MEMBRE, ÇA VAUT LE COUP

*et c'est vraiment facile!*

## **Profitez des avantages que la GEMA vous réserve.**

Pendant que vous poursuivez vos activités créatives, la GEMA négocie avec ses partenaires les tarifs des différentes utilisations de l'ensemble de votre création musicale. Nous organisons l'attribution de la licence, examinons l'exploitation potentielle analogique ou numérique de votre œuvre et déterminons en conséquence la licence adéquate. Vous recevrez votre rémunération en fonction du plan de distribution qu'il vous sera possible de fixer avec nous. Cela vous déchargera en ce qui concerne par exemple l'utilisation de la musique, l'organisation de concerts ou encore la diffusion à la radio. De nos jours il est presque impossible pour vous de déterminer les utilisations de vos créations qui sont faites publiquement.

Vous trouverez sur la nouvelle plateforme de notre site internet destinée aux membres (**[www.gema.de/gema-forum](http://www.gema.de/gema-forum)**) des informations actuelles ainsi que de nombreux sujets qui y sont traités. Par ailleurs, en tant que membre, il vous est possible de créer votre propre réseau en contactant les autres membres et professionnels de l'industrie de la musique. Un tel réseau de communication assurant un soutien rapide est un avantage incontestable.

**En devenant membre de la GEMA, vous nous transférez tous les droits sur vos œuvres. Ainsi, chaque usage de votre activité créative doit se faire par une licence, qu'il revient aux utilisateurs de financer les fois où votre travail est rendu public.**

## **Entrez à la GEMA et faites partie d'une communauté puissante et créative!**

Vous êtes compositeur, auteur ou éditeur de musique ? Une fois membre de la GEMA nous prenons en charge votre rémunération à la juste valeur de votre travail de création.

La musique a de la valeur. Quiconque compose, rédige ou publie des œuvres musicales a le droit à une juste rétribution, que cette œuvre soit utilisée publiquement, diffusée commercialement, reproduite ou employée de quelque autre façon que ce soit.

Notre rôle est de protéger vos droits en tant que créateur artistique et de promouvoir le respect d'un tel travail. C'est la raison pour laquelle nous sommes convaincus que les droits d'auteurs font partie intégrante des droits de l'homme. Est cela est de nos jours d'autant plus important, car quel qu'en soit la forme, la musique est présente partout.

Nous sommes un partenaire fiable et engagé, offrant une expertise professionnelle et des années d'expérience. Nous vous apportons notre support où que vous soyez dans le monde en exerçant vos droits ainsi qu'en vous conseillant sur la protection et l'exploitation des droits. 70 000 membres nous ont déjà fait confiance. Ensemble nous formons une forte communauté, engagée pour la musique et qui s'assure que ces valeurs continuent à être respectées par la suite.

Nous sommes toujours à la recherche d'un équilibre entre les auteurs et les utilisateurs, étant donné que sans les concerts, la musique ne pourrait être jouée. Mais il est essentiel de se rappeler que sans le travail des auteurs et des compositeurs, il ne pourrait tout simplement y avoir de musique.

**La GEMA est un partenaire essentiel pour les auteurs de musique, à travers de la protection de leurs droits.**

La musique a de la valeur et c'est la raison pour laquelle nous nous efforçons constamment d'assurer que nos membres reçoivent une rémunération à leur juste valeur. Nous promouvons les efforts individuels de création des compositeurs et des paroliers et valorisons leur importance dans la société.

**Comment devenir membre de la GEMA ?**

Il vous suffit de télécharger le formulaire de notre site internet ([www.gema.de/membership\\_application](http://www.gema.de/membership_application)) et de nous le retourner une fois rempli. Si vous correspondez à l'ensemble des critères en tant qu'auteur ou éditeur de musique, la GEMA vous enverra un acte d'affiliation. Vous devenez membre de la GEMA une fois le contrat signé. Le délai de résiliation est de 6 mois d'ici à la fin d'année.

Cependant avant de poser votre candidature à la GEMA il vous convient de vérifier que cela a un sens économiquement.

**A partir de quand ce partenariat avec la GEMA a-t-il un sens économiquement ?**

Si votre œuvre musicale est jouée en public, diffusée commercialement, reproduite ou utilisée d'une toute autre manière, alors cela représente pour vous un intérêt de devenir membre de la GEMA.

A ce propos, veuillez noter que la GEMA agit comme administrateur. Ainsi elle est stipulée dans l'acte d'assignement, et gère l'ensemble de vos droits d'auteur en votre nom. Dans le cas où vous souhaitez disposer de votre propre création, il est essentiel que vous vous procuriez, vous aussi, une licence auprès de la GEMA. Elle vous est nécessaire pour l'organisation de vos propres concerts, pour la production de vos CD ou encore pour la publication de vos créations en ligne à but commercial.

En revanche, en tant que membre de la GEMA, l'auto-promotion, par exemple, dans le cadre d'une présentation non-commerciale de vos œuvres sur votre site internet, vous est gratuite.

**Combien cela coûte d'être membre de la GEMA ?**

Les frais d'adhésion sont égaux pour tous, que ce soit l'affiliation, l'association ou les membres réguliers. Les

frais annuels s'élèvent à 50,00€ par an (sans taxe à la valeur ajoutée) pour les compositeurs et les auteurs et à 100,00€ pour les éditeurs de musique. A cela s'ajoutent les droits de cotisation d'entrée unique, d'un montant de 90,00 € pour les compositeurs et les auteurs, et de 180,00€ pour les éditeurs de musique (majoré de la taxe à la valeur ajoutée).

**Vos avantages en tant que membres de la GEMA :**

- une représentation fiduciaire des intérêts et une organisation solide
- une transparence du système de distribution des recettes issues des licences
- une protection des droits d'auteur (analogue et numérique)
- un grand nombre de services rapide pour l'usage exclusive en ligne
- une variété des options pour échanger des informations avec d'autres membres sur:  
[www.gema.de/gema-forum](http://www.gema.de/gema-forum)
- un soutien pour des successeurs en droit
- le programme de membres attractif  
[www.gema.de/en/musikurheber/member-programme/](http://www.gema.de/en/musikurheber/member-programme/)



**VOUS AVEZ ENCORE DES QUESTIONS ?**

**Vous pouvez nous contacter par téléphone ou par e-mail, le service en charge des membres se fera une joie de vous répondre.**

Du lundi au jeudi, de 9h à 17h.

Le vendredi, de 9h à 16h.

**T** +49 30 21245 300

**E** [mitgliederservice@gema.de](mailto:mitgliederservice@gema.de)

[www.gema.de/en/online-services](http://www.gema.de/en/online-services)

→ **DAVANTAGE D'INFORMATIONS PEUVENT ÊTRE TROUVÉES DANS LA SECTION RÉSERVÉE AUX MEMBRES:**

[www.gema.de/musicauthors](http://www.gema.de/musicauthors)

[www.gema.de/servicecatalogue](http://www.gema.de/servicecatalogue)